

Procès-verbal de séance

Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur-Rhône (*Covid 19 – Mesures de distanciation*), sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Thomas WIART</p> <p>EXCUSES : Pauline BRACONNIER, Alain BRANTUS (<i>pouvoir à P. Guichard</i>), Lydie DELMOTTE (<i>pouvoir à L. Bailly</i>), Maurice TRUCK (<i>pouvoir à D. Rey</i>)</p> <p>ABSENTE : Magali CHERRARED</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p>
--	--

Isabelle Kit est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 12 octobre 2022, à l'unanimité.

Délibération n° 2022/12/38

Pouvoirs de police. Mise en place de vidéoprotection - Financement

Lors des séances précédentes, le conseil municipal a validé le projet d'installation d'un système de vidéoprotection aux abords de la mairie et de la salle des fêtes.

Une demande en ce sens a été transmise en Préfecture qui statuera en début d'année.

En parallèle, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Région AURA qui s'engage à participer à hauteur de 50% des investissements nécessaires. La Préfecture devrait également financer une partie de ce projet qui devrait aboutir au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Unanimité

12 voix pour – 0 contre

1 abstention (V. Mossaz)

Délibération n° 2022/12/37

Action sociale et petite enfance – jeunesse. Signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie

Monsieur le Maire relaie l'invitation de la CAF de Haute-Savoie à signer une Convention Territoriale Globale conjointement avec la Communauté de Communes Usse et Rhône et les 26 communes qui la composent.

Cette convention encadre une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants : faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le territoire intercommunal. Les activités liées à la petite enfance, présentes ou à venir sur le territoire, pourront ainsi bénéficier de l'appui et des aides financières de la CAF 74 s'ils le souhaitent.

Unanimité

Utilisation du logiciel RIS.net Gestion mis à disposition par la RGD Savoie Mont Blanc. Une convention financière a déjà été signée avec la CCUR afin de bénéficier d'un prix attractif sur l'abonnement annuel. Mais la RGD 73/74 ayant modifié ses statuts, une nouvelle convention, ou un avenant, devrait être signée pour les années à venir.

Toutefois, la CCUR n'a pas encore toutes les informations concernant cette modification à venir.

Ce point est donc reporté à la prochaine séance.

Délibération n° 2022/12/40

Protection fonctionnelle des élus. Demande du Maire et de son adjoint délégué aux travaux

Le maire rappelle que la commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre des articles L 2123-34 et L 2123-35 du CGCT, le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune.

Les membres du conseil municipal sont informés que deux élus, Messieurs Alain LAMBERT, Maire et Alain BRANTUS, adjoint au maire délégué aux travaux, ont été auditionnés en qualité de témoins dans l'affaire qui oppose la commune à un cycliste victime d'un accident sur le territoire communal en mai 2021.

Ils ont sollicité la protection fonctionnelle de la commune.

En effet, la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection dans le cas où ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle. Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat des élus. Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de la SMACL, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat «responsabilité civile et protection juridique des élus».

Au vu de ces dispositions, le conseil municipal accorde la protection fonctionnelle aux élus concernés.

Il convient de préciser que Messieurs Brantus et Lambert ne participent pas au vote.

Unanimité

Aménagements de sécurité dans l'agglomération : créations de trottoirs. Le bureau d'études CANEL Géomètre-expert missionné lors des précédentes séances du conseil municipal, vient de finaliser le projet. Le coût estimatif des travaux entre dans l'enveloppe fixée au budget principal communal. Les étapes suivantes consistent à lancer la consultation des entreprises et réaliser les régularisations foncières nécessaires.

Acquisitions foncières de parcelles appartenant au Département de la Haute-Savoie.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de rond-point au lieu-dit Les Platières avait été envisagé dans les années 2000 par le Département de la Haute-Savoie. Finalement c'est un plateau surélevé qui a été réalisé en 2017 et la commune a proposé au département de lui acheter les tenements non utilisés. Concrètement il s'agit d'environ 1764 m², correspondant essentiellement aux parterres entretenus par la commune.

En parallèle, le département devrait se porter acquéreur d'une partie de la parcelle communale B 2235 pour 9m² environ.

Ces opérations foncières seront réalisées sur la base des tarifs indiqués par France Domaine et après passage d'un géomètre qui déterminera les surfaces exactes.

Le conseil municipal valide ce projet, à l'unanimité.

Travaux sur le réseau AEP de Cusinens. L'entreprise BESSON TP, qui a terminé les travaux sur le réseau d'eau potable du secteur de Jaffay et construit la nouvelle station d'épuration de Cusinens, va prochainement attaquer les travaux de réfection du réseau d'eau potable de Cusinens, aux abords du local technique. Un diagnostic de l'état de la voirie réalisé par Equaterre TP guidera l'entreprise dans la réalisation de son projet.

Délibération n° 2022/12/39

Forêt communale. Coupes de bois 2023 - affouages

Le conseil municipal décide de proposer aux affouagistes intéressés des lots de coupe de bois issus de la parcelle n° 1 située à l'entrée du village.

L'Office National des Forêts procèdera au martelage de ces coupes qui seront ensuite partagées en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques.

Chaque affouagiste inscrit aura à exploiter un lot de 10 stères de bois (abattage, façonnage, vidange et nettoyage) pour un prix d'inscription fixé à soixante-dix euro.

Il est rappelé que les bois issus de la coupe sont interdits à la revente.

Unanimité

Délibération n° 2022/12/41

Finances. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser (= engagements signés) de l'exercice précédent.

Afin de faciliter d'éventuelles dépenses d'investissement au cours du 1^{er} trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal autorise le maire à mandater ces dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

Unanimité

Délibération n° 2022/12/42

Finances. Décision modificative n° 4 sur budget principal de l'année 2022

Sur demande du Service de Gestion Comptable de Rumilly, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 65 afin de régler les factures émises par la CCUR au titre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. La somme nécessaire sera ainsi transférée du chapitre 011 au chapitre 65 et les opérations régularisées.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Distribution des colis aux personnes âgées de plus de 70 ans par les membres du CCPAS le 17 décembre.
- Cérémonie des vœux du Maire le 28 décembre 2022. Une invitation sera envoyée à chaque foyer, Monsieur le Maire souhaitant se recentrer sur la population après une longue période d'absence.
- Le SIDEFAGE, devenu SIVALOR, simplifie ses consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023. Suppression du bac bleu.
- A suivre : un grand festival sera probablement organisé en juin 2023 sur la commune de Saint-Germain-sur-Rhône. Ce dossier est en cours d'instruction à la Préfecture, après avoir reçu un avis favorable des communes d'Eloise et Saint-Germain-sur-Rhône.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h25

Le Maire,
Alain LAMBERT

La secrétaire de séance,
Isabelle KIT



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Kit', is written over the text of the secretary's name.